

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue jeudi le 10 décembre 2015, à 19 heures à l'édifice municipal, à laquelle séance étaient présents et formaient quorum :

Le maire : Monsieur Donald Perron

Les conseillers (ère) Monsieur Charles Gagnon
Monsieur Maurice Girard
Madame Julie Brisson
Monsieur Réal Émond
Monsieur Yannick Perron

Absent: Monsieur Jean-Paul Giroux

Assiste également à cette séance :
Mme Hélène Boulianne, Directrice générale

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est faite par Monsieur Donald Perron, maire. Il souhaite la bienvenue à tous les citoyens, récite la prière et constate que le quorum est respecté.

Ordre du jour :

- 1.0 Ouverture de l'assemblée.
- 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour.
- 3.0 Approbation et acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2015.
- 4.0 Gestion financière et administrative
 - 4.1 Acceptation des comptes à payer.
 - 4.2 Rémi Gagnon, Entrepreneur général / Travaux – Paiement.
 - 4.3 Ministère des affaires et de l'occupation du territoire / Trop-perçu.
 - 4.4 Commission scolaire de l'Estuaire / Entente protocolaire – Paiement.
 - 4.5 Dossier acquisition du lot 3 808 117 / Autorisation.
 - 4.6 Calendrier des séances 2016 / Adoption.
 - 4.7 Rapport du maire / Dépôt.
- 5.0 Sécurité publique

- 5.1 Service des incendies / Entente intermunicipale.
- 6.0 Hygiène du milieu
 - 6.1 MRC de la Haute-Côte-Nord / Quote-part matières résiduelles.
- 7.0 Voirie municipale
 - 7.1 Employés en déneigement / Contrat.
- 8.0 Affaires nouvelles.
- 9.0 Période de questions pour les contribuables.
- 10.0 Levée de l'assemblée.

RÉSOLUTION NUMÉRO 15-12-2760
“Lecture et adoption de l'ordre du jour ”

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Maurice Girard
 et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que l'ordre du jour soit accepté et que le point “Affaires nouvelles” reste ouvert.

RÉSOLUTION NUMÉRO 15-12-2761
“Approbation et acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2015”

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Charles Gagnon
 et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2015 soit accepté tel que rédigé et remis à chacun des membres du conseil municipal.

RÉSOLUTION NUMÉRO 15-12-2762
“Présentation et acceptation des comptes à payer et des dépenses incompressibles”

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Yannick Perron
 et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que les comptes à payer et des dépenses incompressibles tel que décrits sur la liste soient acceptés.

DÉCEMBRE 2015

14591	Gilles Lavoie (déplacement-projet contourn)	754,50 \$
14592	Gilles Lavoie (déplacement-projet contourn)	754,50 \$
14593	Société canadienne des postes (frais de postes)	293,17 \$
14594	Air liquide canada in. (oxyges)	17,25 \$
14595	Alimentation JMDS INC. (sel. gob. mousse)	12,62 \$

14596	Atelier Brisson Gagné (chaîne de scie-stel des 81519)	191,98 \$
14597	Brigitte Lavoie (frais de déplacement)	27,00 \$
14598	Camil moto sports (pièces souffleur)	187,76 \$
14599	Caroline Hovington (frais de déplacement)	67,80 \$
14600	Centre du camion (réparation)	1 248,22 \$
14601	Commission scolaire estuaire (entente protocolaire)	5 438,52 \$
14602	Annulé	
14603	Annulé	
14604	Annulé	
14605	Annulé	
14606	Annulé	
14607	Magasin coop des 5 rivières (essence-lait aliments)	2 810,91 \$
14608	Entreprises Carl Brassard (branchement-ballast etc..)	2 964,92 \$
14609	Groupe environex (denombrement-contrôle)	1 103,12 \$
14610	Équipements G.M.M (entretien copieur)	181,98 \$
14611	Équipements sigma (graisse-lame-bolt cote kit)	1 729,69 \$
14612	Fabrique st-paul (remboursement chauffage)	3 109,70 \$
14613	Festivals et évènements québec (insc. Yves Laurencelle)	436,91 \$
14614	Fleurs d'émeraude (2 lutins)	57,50 \$
14615	FQM (frais de transport)	181,43 \$
14616	Garage Jeaninne Boulianne (lumière)	20,83 \$
14617	Ge Canada (système téléphonique)	81,90 \$
14618	Groupe Sirois (récupération de chat)	517,40 \$
14619	Quincaillerie J.M Rioux (chaîne crochet)	151,90 \$
14620	Journal Haute côte-nord (encarts-publicité)	283,17 \$
14621	Yves Laurencelle (rencontre lotto québec)	673,00 \$
14622	Ministre des finances (trop-percu)	2 412,00 \$
14623	M.R.C. de la haute côte-nord (quote-part)	33 627,50 \$
14624	Les pétroles Paul Larouche (diésel slacheur)	197,52 \$
14625	PG solutions inc. (licences windows)	4 399,46 \$
14626	Pièces d'auto B.Guy (pièces)	46,22 \$
14627	Pompaction Saguenay (honoraires-service)	12 012,70 \$
14628	Presse commerce (renouvellement)	264,33 \$
14629	Produits BCM (manchon pour tuyau)	539,60 \$
14630	Rémi Gagnon (travaux centre des loisirs)	11 152,57 \$
14631	Rénovation JM BR (matériel aqueduc)	159,44 \$
14632	Sécuor (télésurveillance)	1 566,50 \$
14633	Service des incendies de Forestville (entente inter)	28 127,00 \$
14634	Signis inc. (poteaux de clôture)	447,30 \$
14635	Télécommunication de l'est (entretien téléavertisseur)	100,08 \$
14636	Visa Desjardins (matériel-papier)	825,98 \$
14637	Gilles Lavoie (déplacement projet-contourn)	754,50 \$
14638	Bell (équipement)	348,92 \$
14639	M.R.C. de la haute côte-nord (quote-part)	136,72 \$
14640	Gilles Lavoie (déplacement projet-contourn)	634,50 \$
14641	Gilles Lavoie (déplacement projet-contourn)	634,50 \$
14642	Rémi Gagnon (ent. et rép. loisirs)	12 992,18 \$
14643	Donald Perron (frais de déplacement)	279,70 \$
	Total :	140 583,34 \$

Paiement automatique

Décembre 2015

Hydro Québec	1363	1 345,75 \$
Hydro Québec	1364	194,38 \$
Hydro Québec	1365	1 388,99 \$
Hydro Québec	1366	816,22 \$
Vidéotron	1367	366,49 \$
Hydro Québec	1368	120,68 \$
Hydro Québec	1369	1 257,62 \$
Hydro Québec	1370	1 123,13 \$
Hydro Québec	1371	2 163,85 \$
Hydro Québec	1372	800,27 \$
Ministère du revenu du Québec	1373	5 817,73 \$
Receveur général	1374	2 655,61 \$
Hydro Québec	1375	1 345,75 \$
Hydro Québec	1376	174,42 \$
Hydro Québec	1377	444,70 \$
Vidéotron	1378	14,54 \$
Vidéotron	1379	63,59 \$
Hydro Québec	1380	1 314,53 \$
Hydro Québec	1381	235,62 \$
Hydro Québec	1382	1 859,57 \$
Hydro Québec	1383	79,39 \$
Hydro Québec	1384	182,91 \$
Hydro Québec	1385	26,94 \$
Hydro Québec	1386	1 637,47 \$

TOTAL : 25 430,15 \$

Dépôt Salaire

Décembre 2015

Dépôt le jeudi le 03 Décembre 2015	5 281,80 \$
Dépôt le jeudi le 10 Décembre 2015	5 862,31 \$
Dépôt le jeudi le 17 Décembre 2015	5 889,38 \$
Dépôt le jeudi le 24 Décembre 2015	10 103,43 \$
Dépôt le jeudi le 31 Décembre 2015	6 252,93 \$

TOTAL : 33 389,85 \$

GRAND TOTAL DES DÉPENSES : 199 403,34\$

RÉSOLUTION NUMÉRO 15-12-2763
“Rémi Gagnon, Entrepreneur général / Travaux – Paiement”

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Réal Émond
et résolu à l’unanimité des conseillers présents

Qu’un chèque soit émis et remis à M. Rémi Gagnon dès que les travaux auront été vérifiés et acceptés pour les travaux effectués sur le bâtiment du Centre communautaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 15-12-2764
“Ministère des affaires et de l’occupation du territoire / Trop-perçu”

Considérant dans le cadre du Programme de la bonification des compensations tenant lieu de taxes – Exercice financier 2013 que nous avons reçu un versement de 21 000 \$ et que le montant était établi à 19 588 \$.

Considérant que le trop-perçu au montant de 2 412 \$ devait être imputé au solde à verser de la mesure de bonification des compensations tenant lieu de taxes pour l’exercice financier 2014 et le ministère n’a pas effectué cette retenue.

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Charles Gagnon
et résolu à l’unanimité des conseillers présents

Qu’un chèque au montant de 2 412 \$ soit émis à l’ordre du ministre des Finances.

RÉSOLUTION NUMÉRO 15-12-2765
“Commission scolaire de l’Estuaire / Entente protocolaire – Paiement”

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Réal Émond
et résolu à l’unanimité des conseillers présents

Qu’un chèque au montant de 4 438,52 \$ soit émis au nom de la Commission scolaire de l’Estuaire pour l’entente protocolaire entre la Municipalité de Longue-Rive et la Commission scolaire d’Estuaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 15-12-2766

‘Concernant une entente hors cour au dossier SAI-Q-16676201008 et autorisant l’acquisition du lot 3 808 117 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Saguenay’

CONSIDÉRANT que la Municipalité a entrepris des procédures d’expropriation au dossier SAI-Q-166763-1008 contre 9057-1852 Québec inc. pour l’acquisition d’une servitude de passage entre le chemin public de la Municipalité en bordure du fleuve et la passerelle au-dessus de la rivière Sault-au-Mouton;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a aussi imposé une réserve pour fins publiques sur le lot 3 808 117 appartenant à M. Yves Jourdain qui est aussi le principal dirigeant de la compagnie 9057-1852 Québec;

CONSIDÉRANT, avant l’audition du dossier devant le TAQ à l’égard de l’expropriation de la servitude de passage, qu’une transaction est intervenue entre les procureurs de la Municipalité et celui de la compagnie numérique et de M. Yves Jourdain;

CONSIDÉRANT que la compagnie numérique et monsieur Jourdain personnellement ont par la suite désavoué leur avocat concernant la teneur de cette transaction par rapport au terrain qui devait être cédé à proximité de la servitude de passage;

CONSIDÉRANT que, suite à des pourparlers subséquents entre les procureurs de la Municipalité, la compagnie numérique et monsieur Jourdain, en étant accompagné de leur expert en évaluation, M. Lionel Sanfaçon, une nouvelle transaction est jugée acceptable, dont les éléments seraient d’abaisser le montant global convenu de 19 940 \$ à 16 940 \$, tout en tenant compte qu’un montant de 350 \$ a été versé comme indemnité provisionnelle dans le dossier d’expropriation, laissant un solde à payer de 16 590 \$, moyennant la réduction de la superficie de terrain qui devait être cédée à la Municipalité par la compagnie numérique, devant être de 27 839,9 m² en fonction de la transaction initiale à environ 3 938 m², tel que montré par un hachuré à un extrait de la matrice graphique acheminé au procureur de la Municipalité par l’évaluateur agréé Lionel Sanfaçon et dont un exemplaire est versé aux archives de la Municipalité, comportant toujours la cession par M. Yves Jourdain du lot 3 808 117, le tout en capital, intérêts et frais;

CONSIDÉRANT, qu'il y a lieu, afin d'éviter des frais professionnels additionnels et inutiles, d'accepter cette transaction révisée;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR :

MADAME LA CONSEILLÈRE JULIE BRISSON

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal autorise ses procureurs à confirmer l'offre de transaction révisée énoncée au préambule de la présente résolution, de manière à clore définitivement le dossier judiciaire devant le TAQ portant le numéro SAI-Q-166763-1008 et de manière à ce que le notaire Jean Boulanger puisse finaliser les transactions requises tant avec la compagnie numérique 9057-1852 Québec inc. que M. Yves Jourdain personnellement pour la cession des immeubles en faveur de la Municipalité;

QUE l'arpenteur-géomètre Yan Chamberland est mandaté par la présente afin de modifier, conformément à la nouvelle description du terrain devant être cédé à la Municipalité en bordure du fleuve et de la rivière Sault-au-Mouton, d'une superficie approximative de 3 938 m² en rapport avec la description initiale du terrain devant être cédé à la Municipalité aux termes de sa minute 739, pour que le lot à être cédé soit immatriculé pour en permettre la cession;

QUE le notaire Jean Boulanger est mandaté pour effectuer la transaction à intervenir, moyennant le versement, en capital, intérêts et frais, de la somme de 6 992 \$ à titre de solde d'indemnité au dossier SAI-Q-166763-1008, en sus de l'indemnité provisionnelle déjà versée de 350 \$;

QUE le conseil municipal autorise l'acquisition du lot 3 808 117, sur la recommandation proposée par M. Alain Roy, évaluateur agréé de la firme Altus, pour un montant de 9 598 \$ à des fins de réserve foncière;

QUE le même notaire est mandaté pour préparer l'acte de cession en faveur de la municipalité;

QUE monsieur le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont par les présentes autorisés à signer tous les documents nécessaires ou utiles afin de donner effet à la présente résolution.

Que les deniers nécessaires à la réalisation des objets de la présente résolution soient puisés à même le fonds général.

RÉSOLUTION NUMÉRO 15-12-2767
“Séance du conseil / Cédule”

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Réal Émond
et résolu à l’unanimité des conseillers présents

QUE conformément à l’article 148 du Code municipal du Québec, le Conseil de la Municipalité, au cours d’une séance ordinaire tenue le 8 d’adopté le calendrier ci-dessous relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil de la Municipalité pour 2016, ces séances auront lieu le jeudi et débutant à 19 heures :

- 14 janvier
- 11 février
- 10 mars
- 14 avril
- 12 mai
- 9 juin
- Juillet et août pas de séance
- 8 septembre
- 13 octobre
- 10 novembre
- 8 décembre

“Rapport du maire 2015 / Dépôt”

Conformément aux dispositions de l’article 955 du Code municipal du Québec, il me fait plaisir à titre de maire de la Municipalité de Longue-Rive de déposer mon rapport sur la situation financière de notre municipalité pour l’année 2015. Ce rapport traite des sujets suivants :

1. États financiers 2014 – Rapport du vérificateur
2. Exercice financier en cours 2015
3. Orientations générales du budget 2016

1 - ÉTATS FINANCIERS 2014 – RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Les états financiers de l’année 2014 de la Municipalité de Longue-Rive ont été vérifiés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton. Leur rapport a été déposé au conseil municipal lors de la séance extraordinaire du 20 juillet 2015 et le rapport du vérificateur ne contenait aucune restriction et attestait que les états financiers, tels que déposés, reflétaient fidèlement la situation financière de la Municipalité.

- L’état des résultats révélait :
 - Pour l’année 2014, un surplus de 575 380 \$ pour l’administration municipale et un déficit de 3 909 \$ pour les organismes contrôlés.

2 - EXERCICE EN COURS 2015

Les projets réalisés durant l'année 2015 sont les suivants :

- Le contournement de la route 138 est terminé.
- Préparation des plans et devis pour la réfection de l’ancienne route 138 et plan et devis pour la mise aux normes de la distribution de l’eau potable et des égouts pratiquement terminés.
- Le Festivent continue à prendre de l’ampleur.
- La municipalité s’occupe de l’ouverture de la neige de nos organismes communautaires.
- Participation financière de la municipalité à la rénovation de la bâtisse du Parc récréatif.
- Participation financière de la municipalité à la rénovation du bâtiment de la Fadoq de Longue-Rive et aux réparations nécessaires à l’intérieur des Loisirs.
- Avoir réussi à générer un surplus considérable.
- Acquisition d’un système électrique autonome en cas d’urgence pour alimenter les édifices des loisirs et de la municipalité.

- Réalisation d'un quartier résidentiel de 13 terrains, afin de permettre de nouveaux arrivants ou de permettre la relocalisation de victime de l'érosion des berges. La réalisation n'a rien coûté aux contribuables de Longue-Rive.
- Participation financière pour enfant en difficultés au terrain de jeux de la Maison de la Famille.

3 - ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU BUDGET 2016

- Début janvier, rencontre de prévu avec le ministre des finances et des affaires municipales pour réduire les coûts d'immobilisation en eau et égout.
- Si nécessaire consultation publique pour autoriser la mise aux normes de l'eau potable et des égouts.
- Réalisation d'un projet de stabilisation des berges à la pointe à Émile avec le Comité Zip de la Rive-Nord de l'Estuaire.
- Travailler à conserver nos acquis.
- Signature du protocole d'entente avec le M.T.Q. pour la réfection de l'ancienne route 138.
- Analyser la réfection du toit de la municipalité lors de la confection du budget et si possible le refaire.
- Travailler à rendre le village attrayant pour inciter les gens à nous visiter.
- Garder le même air d'aller à notre Festivent.

Je profite de l'occasion pour vous souhaiter à tous, en mon nom personnel et au nom de tous les membres du conseil et des employés municipaux une très bonne année 2016. Que nos meilleurs vœux de santé, de bonheur, et de prospérité vous accompagnent tout au long de l'année.

RÉSOLUTION NUMÉRO 15-12-2768 "Service des incendies / Entente intermunicipale"

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Charles Gagnon
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Qu'un chèque au montant de 28 127 \$ \$ soit émis au nom du Service des incendies pour le paiement de l'entente intermunicipale.

RÉSOLUTION NUMÉRO 15-12-2769
’’MRC de la Haute-Côte-Nord / Quote-part matières résiduelles’’

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Yannick Perron
et résolu à l’unanimité des conseillers présents

Qu’un chèque au montant de 33 627,50 \$ soit émis au nom de la MRC de la Haute-Côte-Nord pour le paiement de la quote-part matières résiduelles.

RÉSOLUTION NUMÉRO 15-12-2770
‘Employés en déneigement / Contrat’

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Yannick Perron
et résolu à l’unanimité des conseillers présents

Que la directrice générale est par la présente autorisée à faire signer les contrats de travail des employés en déneigement tels que présentés aux membres du conseil municipal.

RÉSOLUTION NUMÉRO 15-12-2771
‘Levée de l’assemblée’

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Charles Gagnon
et résolu à l’unanimité des conseillers présents

Que l’assemblée soit levée et est levée à 20 heures 05.

Donald Perron
Maire

Hélène Boulianne
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière